



## **Rapport du Conseil communal au Conseil général sur la proposition du Groupe PLR concernant la création d'une commission de la promotion économique**

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

C'est avec grand intérêt que le Conseil communal a pris connaissance de la proposition présentée au nom du Groupe PLR de créer une commission de la promotion économique.

Sensibles au positionnement de la commune de La Grande Béroche et des activités industrielles et commerciales des entreprises de notre région, nous souhaitons, par le présent rapport, décrire le contexte actuel et vous faire part de notre position sur cette proposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil communal a principalement insisté sur la présence et la visibilité de la commune de La Grande Béroche sur la scène cantonale afin qu'elle ne soit plus perçue comme une commune « périphérique », mais comme un acteur important de ce canton. Nous avons également effectué quelques opérations destinées à susciter le sentiment d'appartenance des habitantes et habitants, des commerces et entreprises ainsi que des sociétés et associations locales à la nouvelle commune.

Sur le fonds, la proposition du Groupe PLR quant aux attributions communales relatives au domaine de l'économie nous paraît bien formulée. Nous constatons cependant que ces missions relèvent, pour certaines, de la compétence de l'autorité exécutive.

Par ailleurs, les attributions de plusieurs commissions ne sont pas toujours très claires et nous souhaiterions pouvoir les identifier et établir les règlements spéciaux, en accord avec lesdites commissions, avant d'en créer une nouvelle. A titre d'exemple, la commission du développement local et durable n'a pas de missions bien spécifiées quant à son rôle au niveau législatif.

Nous souhaiterions donc pouvoir discuter avec les organes législatifs en question, la commission des règlements ainsi qu'avec les instigateurs de la présente proposition avant d'instituer une nouvelle commission dans le règlement général de commune, sachant par ailleurs qu'elles sont déjà nombreuses.

Un budget devrait également être établi et approuvé par le législatif pour les activités de cette commission si elle devait être créée.

En conclusion, si nous ne doutons pas de la pertinence d'un appui nécessaire dans le domaine de l'économie et de sa promotion de la part d'une commission telle que proposée, nous remarquons qu'aucune commission n'a été instituée dans les récentes communes fusionnées.

Il appartient effectivement à l'exécutif de veiller au bon développement économique de la commune au moyen des outils qui sont à sa disposition (plan d'aménagement notamment) et par des contacts réguliers avec les entreprises et commerces ainsi que par des rencontres pour permettre un développement économique et des synergies au niveau local.

Le marketing territorial est également un moyen de positionner et dynamiser les activités industrielles, commerciales et touristiques, et de présenter les atouts de notre commune/région ; nous y sommes attachés.

Nous nous engageons dès lors à discuter avec les commissions concernées et les instigateurs de la proposition avant de revenir auprès de votre autorité pour vous proposer une solution.

Aussi, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, nous vous recommandons de suivre notre contre-proposition afin de pouvoir préciser très prochainement les attributions de certaines commissions et de trouver ensemble une solution – non urgente - pour les missions économiques de compétences législatives.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                      Joël Wahli

Saint-Aubin, le 8 août 2018